

Communication - Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

Dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, il est désormais possible d'effectuer en ligne les démarches pour s'inscrire sur les listes électorales, et ce jusqu'au 7 février 2020.



The infographic features a red background with white and blue text. At the top left, it says 'VOS DATES CLÉS'. In the center, a large white number '7' is followed by 'DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES février 2020'. Below this, '15 et 22 mars 2020' is written in large white letters, with '1^{ER} ET 2^D TOURS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES' in blue text above the dates. On the left, there is a white icon of a ballot box. At the bottom left, a blue box contains 'ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020'. At the bottom, there is a logo for the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR' and social media links for @Place_Beauvau, /ministere.interieur, @ministere_interieur, and www.interieur.gouv.fr.

Electeurs, le Ministère de l'Intérieur vous invite à vérifier votre situation électorale et, le cas échéant, de vous inscrire sur les listes électorales.

Infos pratiques

Retrouvez toutes les informations relatives à l'inscription sur les listes électorales sur le document ci-joint.

Document(s)

[Elements clés - Inscription sur les listes électorales 2020](#)